



FOUACE & MUSCADET EN FETE

Samedi 27 et Dimanche 28 septembre 2025 - La Haye Fouassière

REGLEMENT INTERNE - Exposants Marché de Créateurs & Producteurs

Cette manifestation est organisée par *L'Animation Hayonnaise*, association communale habilitée à accepter ou refuser un stand, attribuer le nombre et la position des emplacements.

Article 1 : Réservation

➤ Les réservations seront prises en considération et acceptées dès réception de tous les documents suivants :

- Le règlement interne présent signé**
- La fiche d'inscription dûment complétée**
- Le chèque de règlement** (à l'ordre de *Animation Hayonnaise*)

➤ L'encaissement du chèque se fera la semaine qui précède la manifestation.

Article 2 : Droit de place

➤ Un droit de place pour cette journée sera demandé pour chaque exposant, dont le montant est fixé à :

20€ (1 jour) / **30€** (2 jours) pour un emplacement nu de 3m X 3m

30€ (1 jour) / **40€** (2 jours) pour un emplacement nu de 3m X 3m **électricité comprise.**

A chacun de prévoir le matériel nécessaire (tente, tables, chaises, rallonges électriques...).

Article 3 : Réglementation

➤ Le signataire de la demande de participation s'engage à occuper personnellement, pendant toute la durée de l'événement, l'emplacement qui lui est attribué. En outre, la personne présente sur le stand devra pouvoir justifier de son identité.

➤ L'exposant est responsable des dommages causés aux personnes sur son stand. Il devra également s'assurer pour ses biens personnels (vol, incendie, tempête, catastrophes naturelles, vandalisme, émeutes).

➤ L'exposant est responsable de la propreté de son stand. A l'issue de la manifestation, l'emplacement devra être totalement libéré de toute marchandise et laissé en état de propreté.

➤ Le désistement, quelle qu'en soit la cause, entraînera la non restitution du chèque de règlement, sauf cas de force majeure justifiée, tous droits restant intégralement exigibles et acquis à l'organisateur.

Article 4 : Horaires

➤ L'événement aura lieu : **le samedi de 12h à 18h. Les exposants peuvent être présents dès 11h**
le dimanche de 10h à 18h30. Les exposants peuvent être présents dès 8h30

Article 5 : Sécurité

➤ **Les allées devront rester libres et ceci pour des raisons de sécurité** : chaque exposant sera donc tenu de ne pas débarrer de marchandises dans les allées, afin de permettre le passage éventuel des secours.

Signature, date et cachet de l'exposant